



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

nuisibles

Question écrite n° 97986

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les dégâts sans précédents occasionnés par le charançon rouge sur les palmiers méditerranéens. Des milliers de palmiers, publics ou privés sont ainsi détruits dans l'ensemble des communes du littoral. Au-delà de l'impact environnemental qui en résulte, c'est également le patrimoine emblématique de la Côte d'Azur qui est touché. La réglementation actuelle, dont l'arrêté du 21 juillet 2010 qui a déclaré ce coléoptère de lutte obligatoire, n'a pas su enrayer sa propagation notamment en raison de l'absence de contrôle par les services de l'État. La situation devenant particulièrement préoccupante, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de lutter efficacement contre cet insecte qui est en train de défigurer l'ensemble des villes et des villages du Sud-Est de la France.

Texte de la réponse

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2010 modifié relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* rend obligatoire la lutte contre cet organisme nuisible sur l'ensemble du territoire national. La stratégie de lutte comprend la surveillance, l'éradication et les traitements préventifs. Pour assurer leur efficacité, ces mesures doivent être mises en œuvre par l'ensemble des propriétaires de palmiers, personnes publiques ou particuliers, qui sont tenus, de manière générale, de prendre en charge toute mesure rendue nécessaire par la réglementation relative à la protection des végétaux. L'efficacité de la lutte est renforcée par la mise en œuvre de démarches collectives, qui permettent également de mutualiser et, par conséquent, de réduire une partie des coûts. Les collectivités concernées et en premier lieu les communes peuvent avoir un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de telles mesures de lutte collective. Le ministère chargé de l'agriculture reste attentif à l'émergence de solutions innovantes de lutte ou de traitement, dont l'efficacité aura été scientifiquement prouvée, permettant de réduire tant la propagation de l'organisme que le coût des mesures de lutte.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97986

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6848

Réponse publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7465